



Pisciculture Louis BLANC - LA PUYA

92, rue des Marquisats 74000 - ANNECY

☎ 04 50 51 53 97

Email : aappma.annecy.rivieres@gmail.com

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
VENDREDI 19 FEVRIER 2016 A 19H30
SALLE TOM MOREL – 74570 THORENS LES GLIERES

Le VENDREDI 19 FEVRIER 2016, à 19h30, Salle Tom Morel à Thorens Les Glières s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Les Pêcheurs en Rivières du Secteur d'ANNECY conformément à ses statuts.

M. Bernard GENEVOIS déclare ouverte l'Assemblée Générale à 19 heures 45 précises. Il souhaite la bienvenue à tous. Il remercie les participants. Il remercie chaleureusement la commune de Thorens Les Glières qui accueille cette Assemblée Générale et le comité de la société locale de Thorens qui s'est chargé de préparer la salle et toute la logistique nécessaire à la tenue de cette assemblée générale puis de la collation qui suivra.

Il rappelle que cette Assemblée Générale est aussi l'occasion de fêter le centenaire de l'existence de la société locale de Thorens.

M. Bernard Genevois excuse les personnalités suivantes retenues par d'autres obligations.

PERSONNALITES EXCUSEES

M. Christian MONTEIL	Président du Conseil Général
Mme Isabelle LHEUREUX	DDT – Eau et Environnement
M. Daniel HANSCOTTE	DDT – Chasse pêche et faune sauvage
Jean Patrick MAUGER	Président de l'APALLF
M. Jean Michel ARQUIZAN	Président de l'AAPPMA de l'Albanais
M. Philippe CROLA	Président de l'AAPPMACG

M. Bernard Genevois laisse la parole à M. Olivier Bouvier Président de la société locale de Thorens les Glières, qui nous rappelle un peu d'histoire au travers ce siècle d'activités et qui nous invite à la fin de cette assemblée à parcourir l'exposition consacrée à la société locale pour cette occasion grâce à de nombreuses photos, articles et témoignages.

M. Bernard Genevois laisse la parole au secrétaire, M. Patrick Fresnay pour la lecture du compte-rendu de l'AG de l'année dernière en vue de son approbation.

Vote pour l'approbation. Approuvé à l'unanimité.

M. Bernard Genevois passe ensuite la parole à M. Fabrice Gallotta, trésorier, pour la présentation des comptes de l'année 2015.

PRODUITS

Le total des produits (cartes, pêches électriques...) représente un montant de 181 168 €. Le montant des produits est sensiblement identique à 2014 avec une légère baisse de 5 221 €.

CHARGES

Le total des charges (CPMA, cotisations fédérales, personnels..) s'élève à 150 607 €. Le montant des charges est sensiblement identique à 2014 avec une légère baisse de 6679 €.

RESULTAT

Le compte de résultat montre **un excédent de 30 561 euros** (produits – charges).

BILAN FINANCIER

Le bilan financier fait principalement apparaître l'augmentation des capitaux propres dûe au résultat excédentaire du compte d'exploitation de 2015.

Donc l'AAPPMA a une trésorerie nette de 245 001 euros qui est en augmentation par rapport à l'année précédente (résultats de 2014 mis en fond propre).

VENTES DE CARTES DE PECHE

En ce qui concerne les ventes de cartes de pêche, le nombre d'adhérents est en augmentation **de 1.3% soit 2 329 cartes.**

Le nombre de **cartes totales est en baisse de 4.9% avec 3 231 cartes résultant principalement de la suppression de l'offre de la carte 15j (- 65 cartes).**

Baisse sensible des cartes journalières (-108 cartes) : le printemps et l'été ont été difficiles pour la pêche.

Vote pour approbation. Comptes approuvés à l'unanimité.

M. Bernard Genevois présente ensuite les actions menées durant l'année 2015.

Cette année a été marquée par un long travail de préparation et de collaboration avec les chargés d'étude de la Fédération qui a élaboré le document cadre qu'est le PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole). De manière à présenter des entités de gestion cohérentes le secteur a été fractionné en UG (Unité de Gestion) offrant une homogénéité suffisante pour traiter une zone dans sa globalité.

Présenté au cours de plusieurs réunions auxquelles ont participé les représentants de l'AAPPMA et des diverses sociétés sous l'égide de la Fédération, le PDPG énonce le cadre légal dans lequel nous serons amenés en 2016 à rédiger nos PLG (Plan Local de Gestion piscicole).

Ceux-ci, établis pour 5 ans, définiront de manière fine et précise les actions envisagées sur les divers cours d'eau dont nous avons la gestion ; Alevinage ou non, parcours halieutique, taille de capture, nombre de captures, parcours spécifiques, déversements, actions envisagées pour améliorer un secteur...

L'AAPPMA aura obligation de respecter ses engagements.

Bien évidemment PDPG et PLG ne sont pas figés. Des événements majeurs peuvent perturber de manière significative un cours d'eau et rendre nécessaire un changement de gestion. Mais, en tout état de cause, il faudra faire la preuve de l'évolution d'une situation, de l'altération d'un cours d'eau pour proposer un changement dans un PLG.

Les alevinages se sont bien déroulés grâce à la présence de bénévoles que M. Bernard Genevois remercie une fois encore. Il rappelle que sans eux rien ne serait possible.

Pour l'année engagée, les œufs produits couvriront les besoins avec sans doute des mises en charge repensées dans le cadre du PDPG et des PLG associés.

Les travaux à la pisciculture comme dans les bureaux de l'AAPPMA se sont poursuivis améliorant l'accueil et permettant une mise en conformité au regard de la sécurité. Encore une fois gros travail de bénévoles.

Pour bien connaître une rivière il y a deux moyens habituels. La pêche ou la pêche électrique. Les deux techniques ont été utilisées cette année.

En mai une manche de compétition de pêche à la mouche se déroulait sur le secteur. D'ordinaire elle donnait lieu à des records de capture, mais cette année dame nature ou dames truites avaient décidé de boudier les compétiteurs. Peu de prises malgré la qualité évidente des compétiteurs. Cependant, quand cet été des pêches de sauvetage ou des pêches de travaux ont été réalisées sur les mêmes secteurs, on a pu constater que les truites n'avaient pas déserté nos cours d'eau.

En ce qui concerne les pêches électriques de sauvetage sachez qu'il s'en est effectué 17 pour travaux et 5 pour sécheresse.

Elles ont permis de sauver et déplacer pas moins de 2400 truites et 900 autres poissons et représentent près de 70 heures de travail sur le terrain.

En outre des pêches scientifiques dans le cadre d'une étude appelée « Observatoire » ont été menées avec la Fédération sur le Laudon, l'Ire, la Bornette et la Fillière. Les conditions hydrologiques n'ont pu permettre de réaliser celle prévue sur le Fier.

Courant 2016 seront portés à la connaissance des pêcheurs les résultats de ces pêches dans une nouvelle rubrique à naître sur le site internet de l'AAPPMA.

Sans entrer dans le détail, un premier constat met en lumière le tribut payé par les alevins aux fortes crues du printemps mais le faible voire très faible impact de ces dernières sur les sujets d'un an et plus.

En décembre plusieurs tentatives ont été menées pour capturer des géniteurs sur les Usses de manière obtenir des œufs fécondés pour renouveler le stock des géniteurs de la Puya. Malheureusement ces opérations pratiquées trop tardivement n'ont pas été couronnées de succès. Elles seront à nouveau pratiquées l'année prochaine en prenant soin cependant de les engager plus précocement de manière à optimiser les chances de réussite.

Peu de PV pour pollution cette année. Quelques affaires ont connu leur dénouement soit par une transaction amiable soit par procédure. Parfois nous avons gain de cause, parfois nous sommes déboutés mais dans tous les cas nous souhaitons montrer notre détermination à ne pas tolérer l'inacceptable.

Comme souvent répété, nous ne pouvons diffuser aucune information sur les affaires en cours au risque de faire capoter la procédure et devons rester très discrets après jugement sur les montants comme sur les identités.

De gros chantiers sont attendus en cette année 2016. Outre la rédaction des divers PLG quelques nouveautés sont envisagées. Mise en place d'un APN (Atelier Pêche Nature) en commençant par proposer des stages de pêche durant les congés scolaires. Pour ce faire nous avons sollicité, dans un premier temps, l'aide et les compétences d'un guide de pêche Christophe Laugier tout en montant notre dossier APN.

La quête des baux sera également poursuivie, nécessité absolue pour mettre en œuvre les deux points suivants.

En collaboration avec l'Iseta de Poisy est envisagé de procéder à un nettoyage de la résurgence de Morettes pour la rendre plus adaptée à la reproduction. S'ensuivra le montage d'un dossier d'autorisation de travaux pour remettre en état la partie dégradée de cette résurgence de sorte à augmenter son attrait pour les géniteurs. Au passage M. Bernard Genevois remercie les jeunes de ce lycée qui sont venus à l'automne donner un gros coup de main, comme l'année précédente, pour nettoyer la passe et lui rendre toute sa fonctionnalité.

Et puis nous aurons une réflexion sur l'opportunité de mettre en place un parcours halieutique. Où ? De quel type ? Quelles modalités d'accès ? De capture ?

Cette année verra également un autre gros chantier se dérouler. Dans le cadre du contrat de rivière des Usses la pêche, sous l'égide de la Fédération, réalisera de nombreuses pêches électriques sur le bassin versant des Usses pour réactualiser les connaissances sur les populations piscicoles des cours d'eau de ce bassin hydrologique.

Afin de mener à bien tous ces projets, toutes ces actions il faut des personnes, l'AAPPMA n'envisageant pas d'embauche de personnel.

Des personnes c'est-à-dire des bénévoles, pour les pêches électriques, pour de la garderie, pour diverses interventions sur le terrain, pour la future APN.

Parmi l'assemblée nombreux sont ceux qui donnent déjà de leur temps à travers les actions des sociétés locales mais les membres de l'AAPPMA restent persuadés que d'autres pêcheurs moins impliqués sur les sociétés pourraient venir renforcer les rangs des bénévoles. Ils'agit de s'atteler à les informer, les attirer, les convaincre.

M. Bernard Genevois souhaite à chacun une belle année halieutique avec du plaisir au bord des rivières.

Vote du rapport moral. Approuvé à l'unanimité.

M. Bernard Genevois procède à la clôture de l'assemblée générale apres s'être assuré qu'aucune question ne soit restée sans réponse et remercie tous les participants.

.....

.

LE PRESIDENT

Bernard GENEVOIS